

Mémo livrets bancaires

DOCUMENT NON CONTRACTUEL A USAGE INTERNE - NE PAS REMETTRE AUX CLIENTS

Décembre 2025

Zoom sur le Plan Epargne Logement (PEL)

Définition

Le **PEL** (Plan Epargne Logement) est une **solution d'épargne réglementée**, dont les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de rémunération sont fixées par les pouvoirs publics. Elles sont identiques quel que soit l'établissement bancaire.

Ce qui peut donner lieu à un prêt aidé par l'Etat destiné à l'achat d'un bien immobilier ou au financement de travaux.

Durée : La durée minimale est de 4 ans . La durée maximale est de 10 ans , mais continue de produire des intérêts.	Disponibilité : à tout moment mais entraîne la clôture du PEL si antérieur à 4 ans, avec des effets sur la rémunération et le calcul des droits à prêt
Taux d'intérêt : 1,75% pendant toute la durée du contrat (en vigueur pour les PEL ouverts à partir du 1 ^{er} janvier 2025)	Versements : 225€ minimum à l'ouverture, puis 45€/mois, 135€/trimestre, 270€/semestre Plafond à 61 200€

- Un seul PEL autorisé par personne majeure ou mineure, tous établissements bancaires confondus
- Permet d'obtenir :

Un prêt à taux fixé à l'avance pour le financement d'un bien immobilier grâce à l'acquisition de droit à prêts



Une prime d'état (variable selon la date du PEL)

Le prêt peut financer les opérations suivantes :

- Achat de la résidence principale (dans le neuf ou l'ancien)
- Construction de la résidence principale (achat du terrain et travaux de construction)
- Travaux d'extension, de réparation, ou d'amélioration de la résidence principale (surélévation, économie d'énergie, ravalement de façade d'un immeuble en copropriété...)
- Acquisition de parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI à vocation d'habitation)

Le montant du crédit accordé dépend des intérêts obtenus : **on parle des droits à prêts = total des intérêts acquis à la date du dernier anniversaire du plan.**

Les droits à prêt apparaissent sur le relevé de compte.

- Le droit au prêt peut être activé pendant 1 an
- Montant maximum du prêt : 92 000 €
- Durée du prêt : entre 2 et 15 ans maximum
- Les droits obtenus sur un PEL peuvent être transmis à un proche (ascendant ou descendant)

Comment fonctionne le retrait ou la clôture du PEL ?

Tout retraite, même partiel, entraîne la clôture du PEL. Toutefois, selon la durée de détention au moment du retrait, les effets ne sont pas les mêmes :

- **Avant 2 ans** : les intérêts sont recalculés aux taux du CEL (compte épargne logement) en vigueur à la date de clôture. Les droits à prêts sont perdus.
- **Entre 2 et 3 ans** : les droits à prêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat est conservée
- **Entre 3 et 4 ans** : même principe pour la rémunération, et les droits à prêts ne seront pas du montant maximum
- **Après 4 ans** : le retrait effectué après 4 ans n'entraîne pas de pénalités, les droits à prêts sont conservés pendant 1 an

En principe, un PEL est conclu pour une durée **minimum de 4 ans** à compter de sa date d'ouverture et pour une durée **maximum de 10 ans**. Ces règles sont valables pour tout PEL conclu depuis le 1er mars 2011. Ensuite, lorsqu'un PEL (ouvert depuis le 1er mars 2011) atteint son dixième anniversaire, il peut encore être conservé pendant 5 ans (mais plus de versement possible). Les PEL ouverts avant le 1er Mars 2011 peuvent être conservés de manière illimitée.

Au-delà des 15 ans, le PEL fait l'objet d'une transformation automatique en **compte sur livret** (CSL) imposable, dont le taux est librement fixé par la banque.

- **Selon la Banque de France, près de 36 % des PEL ouverts entre 2011 et 2015 arriveront à échéance, représentant près de 39 milliards d'euros d'encours**
- Ces livrets n'ouvrent plus droit à la prime d'État et deviennent fiscalisés

Historique des taux du PEL

Début	Fin	Taux de rémunération du PEL	Taux du Prêt PEL
01/07/1985	15/05/1986	7,50 %	6,45 %
16/05/1986	06/02/1994	6,00 %	6,32 %
07/02/1994	22/01/1997	5,25 %	5,54 %
23/01/1997	08/06/1998	4,25 %	4,80 %
09/06/1998	25/07/1999	4,00 %	4,60 %
26/07/1999	30/06/2000	3,60 %	4,31 %
01/07/2000	31/07/2003	4,50 %	4,97 %
01/08/2003	28/02/2011	2,50 %	4,20 %
01/03/2011	31/01/2015	2,50 %	4,20 %
01/02/2015	31/01/2016	2,00 %	3,20 %
01/02/2016	31/07/2016	1,50 %	2,70 %
01/08/2016	31/12/2022	1,00 %	2,20 %
01/01/2023	31/12/2023	2,00%	3,20%
01/01/2024	31/12/2024	2,25%	3,45%
Taux d'intérêt du PEL en vigueur en 2025		1,75%	2,95%

Fiscalité du PEL

La fiscalité d'un PEL dépend de sa date d'ouverture

Dépôt max	Taux d'intérêt	Fiscalité
		PEL ouverts avant 2018
		PEL < 12 ans
	PEL ouvert depuis le 1^{er} janvier 2025 : 1,75%	Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux de 17,2% s'appliquent en une fois au 10 ^{ème} anniversaire du plan ou lors de la clôture si celle-ci intervient avant. Après le 10 ^{ème} anniversaire, les prélèvements sociaux s'appliquent tous les ans sur les intérêts versés au 31 décembre.
PEL	61 200 €	PEL > 12 ans
		Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu (ou le PFU) et aux prélèvements sociaux de 17,2%.
		<u>A savoir</u> : les intérêts sont soumis au PS (17,2%) sauf exceptions.

En cas de décès du titulaire

Le PEL est arrivé à échéance	Le PEL n'est pas arrivé à échéance
<ul style="list-style-type: none"> S'il a atteint la durée de 4 ans et qu'il n'a pas été prolongé, ou s'il a dépassé la date de fin fixée après la prolongation (maximum 10 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> S'il n'a pas encore atteint la durée initiale de 4 ans, ou s'il a été prolongé après 4 ans, mais qu'il n'a pas encore atteint la nouvelle date de fin fixée après la prolongation
<ul style="list-style-type: none"> Le PEL parvenu à terme au décès du titulaire est clôturé et son montant est versé dans la succession. 	<ul style="list-style-type: none"> Si le PEL n'est pas parvenu à terme à la date du décès de son titulaire, l'héritier peut reprendre le plan. Il doit s'engager à respecter l'ensemble des engagements du défunt (effectuer les versements périodiques). L'héritier qui disposait déjà d'un PEL ouvert à son nom avant le décès peut le conserver en même temps que celui qu'il a reçu par succession. <p>À savoir : Si aucun héritier ne reprend le PEL, celui-ci est clôturé.</p>

Zoom sur le Livret A

Définition

Le Livret A est un **produit d'épargne réglementé par l'État**, qui décide de son fonctionnement, de son taux, de son plafond, de la qualité des titulaires, etc., et dont les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Taux d'intérêt Depuis le 1^{er} août 2025 : 1,7%	Disponibilité : à tout moment
Les intérêts sont calculés par quinzaine et cumulés pour être inscrits sur le compte en fin d'année.	Versement : 10 € minimum. Plafond : 22 950€

- Le taux de rendement annuel moyen du livret A sur 8 ans est de 1,37% au 01/01/2025
- Son rendement demeure incertain, avec 5 changements de taux en 8 ans
- Une baisse enclenchée à compter du 1er février 2025 avec un taux actuel de 1,7% depuis le 1er aout 2025
- C'est un placement de précaution et de court terme, en dehors de ces besoins, il est préférable de partir vers des placements de long terme comme l'assurance vie et/ou la retraite pour préparer d'autres projets.

Zoom sur le Compte Epargne Logement (CEL)

Définition

Le **CEL** (Compte Epargne Logement) est une solution d'épargne réglementée plus souple et moins bien rémunérée que le PEL.

Durée : phase d'épargne de 18 mois minimum. Le CEL permet également d'obtenir un prêt épargne logement.	Disponibilité : à tout moment, solde minimum de 300€
Taux d'intérêt A partir du 1^{er} août 2025 : 1,25%	Versements : montant minimum de 75 € avec un plafond à 15 300 €

Fiscalité du CEL

Les intérêts issus d'un CEL ouvert à partir de 2018 sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Lors du versement des intérêts, l'établissement bancaire doit effectuer un prélèvement forfaitaire unique de 30 %, qui correspond à l'impôt sur le revenu, à hauteur de 12,8 %, et aux prélèvements sociaux, à hauteur de 17,20 %.

Prime d'Etat

Les CEL ouverts à partir du 1er janvier 2018 ne permettent plus de bénéficier de la prime d'État.

Zoom sur le Livret Epargne Populaire (LEP)

Définition

Le LEP (Livret d'Epargne Populaire) est un livret d'épargne accessible sous conditions de ressources (revenus modestes) aux résidents fiscaux français. Chaque année, le titulaire doit justifier à sa banque qu'il est encore éligible.

Taux d'intérêt A partir du 1er août 2025 : 2,7%	Disponibilité : à tout moment
Les intérêts sont calculés par quinzaine et cumulés pour être inscrits sur le compte en fin d'année.	Versement : à l'ouverture 30 € puis 10 € minimum. Plafond : 10 000€

Fiscalité

Aucune fiscalité

Un environnement actuel favorable à la collecte

Un taux d'épargne de précaution historiquement élevé des Français

Le taux d'épargne des Français grimpe à 18,7% de leur revenu disponible au second trimestre 2025. Et **l'encours sur les livrets réglementés reste à 601,7 milliards d'€uros** à fin octobre 2025

Une baisse des taux sur les livrets réglementés et les premiers PEL concernés par la clôture automatique

Un **taux du livret A qui atteint 1,7%** au 1^{er} aout de cette année et des **PEL**, ouverts après le 1^{er} mars 2011, qui au bout de 15 ans seront **automatiquement transformés** en compte sur livret. Cela représente selon la Banque de France plus **de 39 milliards d'€uros**

Un intérêt grandissant pour les solutions d'épargne au travers de l'assurance-vie, véritable outil de diversification

Les Français commencent à délaisser les livrets traditionnels au profit des assurances-vie. Ainsi **plus de 14,9 milliards d'€uros ont été déposés sur des contrats d'assurance vie en septembre 2025**, le plus haut niveau à date

Une concentration du patrimoine financier sur les +60 ans avec des perspectives de transmission intergénérationnelle

Les plus de 60 ans, détiennent près de 60 % du patrimoine financier. L'allongement de l'espérance de vie accentue cette tendance, avec une concentration croissante des patrimoines sur la clientèle féminine. Par ailleurs, près de **9 000 milliards d'€uros passeront à la génération suivante d'ici 2040**.

La démarche de vente

La découverte

Soyons proactifs, interrogeons via la découverte et allons capter les encours > opportunités pour l'assurance vie et la retraite !

Il existe un matelas de liquidités à aller chercher pour créer plus de valeur et répondre à une demande de plus en plus présente des clients sur la recherche de rendements attractifs, une diversification de leurs avoirs et des produits en phase avec leurs valeurs et usages.

A chaque entretien Epargne/Retraite (client ou prospect), l'**usage de la Fiche « Découverte Epargne/Retraite » papier est obligatoire**. Elle reprend l'ensemble des questions à poser pour réussir sa découverte et apporter notre devoir de conseil.

S'appuyer également sur le Lutin Epargne, rubrique « **Faisons le point** » :

The image shows two screenshots of the Groupama Epargne/Retraite website. The top screenshot displays the 'Faisons le point' section, which includes a sidebar with links like 'Notre métier', 'Faisons le point', 'Nos solutions', 'Nos offres du moment', 'Programme Fidélité', 'Et sur le web?', 'Transmission Agricole', and 'Documents utiles'. The main content area has tabs for 'Epargne', 'Retraite', and 'Immobilier', with a sub-section 'Faisons le point'. It features sections for 'Risque et rendement', 'Durée', 'Montant', 'Disponibilité', and 'Fiscalité', each with a 'Découvrir' button. Below these is a 'Fiche découverte épargne / retraite →' button. The bottom screenshot shows the 'Fiche découverte épargne / retraite' document, which is a pink-colored questionnaire with various questions and checkboxes. It includes sections for 'DÉCOUVERTE DE VOS BESOINS', 'VALUER', 'PRÉPARER', and 'TRANSFORMER', along with a 'Résumé' section at the bottom.

La procédure de clôture

- Lettre recommandée à adresser à l'établissement bancaire (exemple à la fin de ce mémo)
- Pièces à joindre au courrier : pièce d'identité + RIB

Les avantages et inconvénients des 3 grandes catégories de placements :

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
EPARGNE LIQUIDE (livrets)	<ul style="list-style-type: none">• Garantie• Disponible• Rapidité/Virement immédiat• Flexible• Absence de fiscalité en cas de rachat• Pas de frais de versement• Pas d'obligation de versements	<ul style="list-style-type: none">• Rémunération• Taux défini par l'état (évolue)• Plafond de versement• Intègre la succession
EPARGNE GARANTIE (PEL/Compte à terme)	<ul style="list-style-type: none">• Taux connu à l'avance• Garantie• Droits prêts immo (PEL)	<ul style="list-style-type: none">• Versement minimum obligatoire (PEL)• Intègre la succession• Fiscalité en cas de rachat• Rémunération faible• Déblocage sous conditions• Durée de placement• Plafond (PEL)
EPARGNE FINANCIERE (hors Assurance Vie)	<ul style="list-style-type: none">• Potentiel de rendement• Liberté de choix des investissements• Pas de plafond	<ul style="list-style-type: none">• Risque de perte en capital

Modèle de courrier de clôture PEL

NOM PRENOM du client

Adresse

Code postal et ville

Date,

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Code postal et ville

Objet : Demande de clôture de mon Plan d'Epargne Logement (PEL)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma décision de clôturer mon Plan d'Epargne Logement (PEL), **compte numéro XXXXXXXXXX**, ouvert auprès de votre établissement.

Veuillez trouver ci-joints les documents nécessaires à la clôture de mon PEL, dont mon relevé d'identité bancaire (RIB) pour le virement des fonds.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé(e) du déroulement de la procédure de clôture et de la date à laquelle les fonds seront disponibles sur mon compte bancaire, dès réception de cette lettre recommandée.

Je reste disponible pour toute information complémentaire ou tout autre document supplémentaire que vous pourriez exiger pour faciliter la clôture de mon PEL.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature